

# Infos. Village Villeparois

## SOMMAIRE

### *Mot du Maire*

#### *Conseil municipal du 16 septembre*

- Travaux d'adaptation des locaux communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Rapport d'activité 2014 de la C.A.V.
- Adoption du rapport de la qualité de l'eau 2014
- Renouvellement de la ligne de trésorerie

#### *Conseil municipal du 9 novembre*

- Transfert de la compétence IRVE au SIED 70
- Création d'un poste d'Adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- Ajustement des tarifs 2016
- Primes de fin d'année
- OPAH centre Bourg
- Schéma de mutualisation communautaire
- Assiette des coupes 2016
- Dissolution du CCAS

### *Infos diverses*

- ERDF
- Déchets Verts
- Point d'apport volontaire « verres »
- Divagation des animaux
- Tickets cinéma
- Elections régionales
- Soirée « Veillée d'autrefois »

### *Etat civil*

#### *Association « Mon Village »*

- Soirée jeux
- Noël
- Sortie Théâtre

### *Page de jeux*



Mairie : 7 rue de Prételon  
70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi de 8h30 à 12h30

Vendredi de 9h00 à 12h00

Tel : 03 84 75 29 28

ou

07 85 52 93 73

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site internet

<http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

## *Le mot du Maire*

Voici quelques informations sur le village de Villeparois

Courant novembre des travaux de réfection d'un mur de soutènement de la rue de Fanican sont prévus par l'entreprise Perrin de Port-Sur-Saône. La rue sera fermée à la circulation une dizaine de jours.

Il est aussi envisagé la plantation de végétaux sur certains talus pour améliorer l'entretien des espaces verts du village.

Compte tenu des contraintes budgétaires, des baisses de dotation de l'état et des difficultés à vendre des parcelles, il est important de limiter nos investissements dans l'attente de jours meilleurs.

Quelques mots sur la vitesse dans la traversée de Villeparois. Malgré certains rappels, un véhicule a percuté à vive allure une maison dans le centre du village ce mardi 10 novembre. Faut-il des ralentisseurs sur la route pour rappeler que la vitesse autorisée est de 30 km/h ?



D'autre part, dans certaines rues, les voitures stationnent sur les trottoirs ou sur la voie publique. Elles gênent le passage des camions et des engins agricoles. Le déneigement n'est pas possible avec des véhicules sur les trottoirs ou en bord de rue. Pensez-y !

Au moment de rédiger ces quelques mots des événements tragiques se sont déroulés à Paris et au Stade de France. N'ayons pas peur, restons unis et solidaires.

Le Maire  
Bruno MICHEL

## *Conseil Municipal du 16 septembre 2015*

### DELIBERATION N°20 : Travaux pour adaptation des locaux communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées

#### **Rapporteur: Le Maire**

Concernant l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, la loi de 2005 a été revue. Jusqu'au 01/01/2015 tous les ERP devaient être accessibles. Une nouvelle loi du 05/08/2015 a ratifié l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP

# Infos. Village Villeparois

Il y a lieu de déposer pour le 25 septembre 2015 à la préfecture un Ad'AP, c'est-à-dire un agenda d'accessibilité programmé pour la mairie et la chapelle.

Nous avons demandé l'intervention de Mr Baulu de la DDT pour un diagnostic des travaux à réaliser pour que les bâtiments communaux soient conformes à la loi.

Il en résulte qu'il faut réaliser :

#### Pour la salle du conseil :

- Changer la porte
- Installer une boucle magnétique

#### Pour le coin cuisine et les toilettes :

- Changer le WC et le lavabo
- Démolir la cloison et réfection de l'ensemble

#### Dans la cour :

- Réaliser une place de parking avec pose d'un panneau
- Marquage au sol pour les aveugles ou les personnes malvoyantes

**Le secrétariat est conforme ainsi que l'éclairage extérieur**

#### La Chapelle :

- Poser un socle en aluminium devant les marches pour permettre l'accès aux fauteuils.

La totalité de ses travaux représente, d'après les devis demandés, une somme totale de **5 818.68 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- De mettre en place un agenda pour réaliser la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées pour la mairie et la chapelle. (travaux à réaliser entre 2016 et 2018)
- D'autoriser le Maire à demander les subventions pour réaliser ces travaux

D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°21 : RAPPORT D'ACTIVITE 2014 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

\*\*\*

#### DELIBERATION N°22 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010



### DELIBERATION N°23 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Le Maire

L'échéance de la ligne de trésorerie arrivant à échéance le 30/09/2015, et la commune n'ayant pas de trésorerie suffisante pour le remboursement total, je vous propose de la renouveler à hauteur de 50 000 € pour une durée d'un an.

La Caisse d'Epargne nous a proposé les conditions suivantes :

#### **Caisse d'Epargne**

TM4+ marge de 1.50% (T4M = - 0.117 % au 01/08/2015)

Frais de dossier : 0.25%

Commission d'engagement Néant

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent la proposition à l'unanimité des membres présents.

## *Conseil Municipal du 9 novembre 2015*

### DELIBERATION N°24 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE IRVE AU SIED 70

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIED 70 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°1 du Comité du SIED 70 en date du 12 septembre 2015.

Vote : 11          Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0

\*\*\*

### DELIBERATION N°25 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe afin d'assurer les missions d'entretiens et de réparation dans la commune de Villeparois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la création, à compter du 01/12/2015, d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à hauteur de 20 heures 00 minute hebdomadaires (soit 20/35<sup>ème</sup> d'un temps plein), étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- autorise Le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 11          Pour : 11          Contre : 0          Abstention : 0

\*\*\*

### DELIBERATION N°26 : AJUSTEMENT DES TARIFS 2016

En prévision des travaux d'entretien du réseau, du château d'eau, d'éventuelles recherches de fuites et compte tenu d'un budget contraint, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier comme suit le tarif de l'eau pour 2016.



	2015	2016
<b>eau potable (Consommation semestrielle)</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>
Consommation inférieure à 150 m3	1.20 €	1.30 €
de 150 à 300 m3	1.12 €	1.30 €
Au-delà de 300 m3	1.06 €	1.16 €
Concession/ semestre (Location compteur et maintenance du branchement)	18.20 €	18.20 €

Les autres tarifs restent inchangés (cimetières, affouage, location salle communale et taxe d'aménagement)

\*\*\*

#### DELIBERATION N°27 : PRIMES DE FIN D'ANNEE

La municipalité attribue chaque année une prime à l'ensemble de ses agents sur la base de 50 heures de travail calculée sur le salaire de décembre de notre adjoint technique.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette prime aux 2 agents communaux titulaires sur le salaire de décembre 2015 au prorata de leur temps de travail et une prime forfaitaire à l'agent contractuel.

Vote : 11 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2

\*\*\*

#### DELIBERATION N°28 : OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré :

Le conseil approuve à l'unanimité le périmètre d'intervention de la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL auprès des propriétaires qui envisagent d'entreprendre des travaux de rénovation.

Les maisons de ce périmètre peuvent bénéficier d'aides en complément de celles attribuées par l'ANAH (suivant les conditions de ressources)

- Pour des travaux d'économie d'énergie,
- Pour le maintien de l'autonomie
- Pour la création de logement conventionné.

Le Périmètre concerne la rue des Sources, la rue du Bâtard, La rue de Prételon.

Vote : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

\*\*\*

#### DELIBERATION N°29 : SCHEMA DE MUTUALISATION COMMUNAUTAIRE

Après avoir entendu la lecture du rapport par M le Maire et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le schéma de mutualisation des services à la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL

- Partage de matériel : dès 2016 et sur la durée du schéma
- Groupement de commandes : dès 2016, et au fil dès renouvellement des marchés en cours
- Création des services communs : Pôle administration générale : 2016

\*\*\*

#### DELIBERATION N°30 : ASSIETTE DES COUPES 2016

Rapporteur : Le Maire

Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal en 2007, l'Office National des Forêts nous propose de réaliser une coupe d'amélioration sur les parcelles 1-2 de la forêt communale et un relevé de couvert sur la parcelle 12

La surface des parcelles est de 2.75 ha et le volume, des grumes et houppiers, est estimé à 160 m<sup>3</sup>

**Décision :**  
**Exprimées 11 Contre : 0**  
**Abstention : 0 Pour 11**

# Infos. Village Villeparois

## DELIBERATION N°31: DISSOLUTION DU CCAS

Rapporteur : Le Maire

Par la note du 29 septembre 2015, Madame la Préfète de Haute-Saône nous a fait connaître que la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République vient modifier, par son article 79, l'article L 123-4 du code d'action sociale et des familles

A savoir : Les centres communaux d'action sociale (CCAS) deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1 500 habitants et leur dissolution est possible sur simple délibération du conseil municipal indiquant la prise d'effet au 31 décembre 2015.

Compte tenu du peu de mouvement sur le budget du CCAS et des contraintes que celui-ci impose pour la gestion (création d'un budget propre, Compte administratif, compte de gestion...) Je vous propose de dissoudre le CCAS et de le transformer en commission communale. Cette dernière aura les mêmes prérogatives que précédemment. Les dépenses seront inscrites au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. Le Maire de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015. Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## Infos diverses

### ERDF



Beaucoup ont constaté de nombreuses micro-coupures d'électricité le samedi 31 octobre après-midi. Après renseignement ERDF confirme des interruptions dites « très brèves » (0.3s), de l'alimentation électrique par un incident sur le réseau aérien qui alimente notre secteur (fil d'attache d'ub conducteur cassé sur la commune de Genevrey).

Ce type de perturbation est dû au fonctionnement normal des protections dont est équipé le réseau de moyenne tension (20 000 volts) afin d'éliminer les défauts fugitifs et d'éviter une interruption de fourniture plus longue d'une part et de localiser l'endroit du défaut, d'autre part, afin de pouvoir réaliser le dépannage.

ERDF précise que chaque abonné peut appeler lorsqu'il constate un problème de coupure au numéro « dépannage » qui est sur la facture ERDF. Ceci leur permet d'intervenir plus rapidement et plus précisément.



### DECHETS VERTS

Après la pose d'une barrière, les déchets verts des **habitants** du village pourront y être à nouveau déposés en demandant la clé à la mairie.

**Seuls les déchets verts, les pierres et la terre seront acceptés.**

### POINT D'APPORT VOLONTAIRE « VERRES »

Nous retrouvons trop souvent des la vaisselle ou des vitres déposées au pied du container à verres. C'est très dangereux pour les enfants qui jouent sur cette route. La vaisselle et les vitres cassées sont à mettre dans la poubelle verte. Qu'on se le dise !

# Infos. Village Villeparois



## DIVAGATION DES ANIMAUX

Pour la sécurité de tous et d'après l'article R622-2 du Code pénal, je vous rappelle que la divagation des animaux est interdite sur le domaine public. Des plaintes arrivent trop souvent en mairie.



## TICKETS CINÉMA

La vente des tickets cinéma en mairie prendra fin le 31 décembre prochain suite à l'arrêt de l'achat des tickets par la Communauté d'AGGLOMERATION de VESOUL. En effet, beaucoup de dispositifs prennent en compte des réductions identiques à celles proposées par la C.A.V.

## ELECTIONS RÉGIONALES

Les prochaines élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Il est important de venir voter !!



## SOIRÉE « VEILLÉE D'AUTREFOIS »

Le cinéaste Alain Baptizet a projeté deux films sur les métiers anciens du bois et sur les Paysans d'hier et aujourd'hui le 16 octobre dernier à la mairie. Une quarantaine de personnes ont pu visionner l'histoire

du village de Neurey.



La convivialité d'autrefois s'est mesurée à la convivialité de cette soirée grâce à la confection de gâteaux préparés par quelques habitantes du village que nous remercions. Moment sympathique qu'il faudra renouveler.



16 novembre 2015

# Infos. Village Villeparois

## Etat civil

### **Décès :**

Monika DROUHOT, 41 ans, le 2 octobre 2015  
Marie-Louise REMY, 82 ans, le 10 novembre 2015

Marie-Louise Rémy a demeuré rue des sources avant de rejoindre la Maison du Combattant. Ses cendres reposeront auprès de son fils Roger au cimetière de Villeparois

## Association « Mon Village »



### **Soirée Tarot et belote :**

le **Samedi 21 Novembre 2015** une soirée détente est organisée autour de tables de jeu. Les personnes ne souhaitant pas jouer au tarot, à la belote trouveront sur place d'autres jeux de société ou peuvent en apporter un.

La soirée débutera à 20H.  
Le montant de l'inscription est de 6€ (buffet offert / buvette payante).



### **Noël :**

Cette année le Père Noël sera à Villeparois le **Samedi 12 Décembre 2015**. L'Association « Mon Village » propose aux enfants qui veulent le rencontrer de se retrouver à 14H30 à la Mairie afin de participer à une animation et partager un goûter en attendant la venue du Père Noël.

### **Sortie Théâtre :**

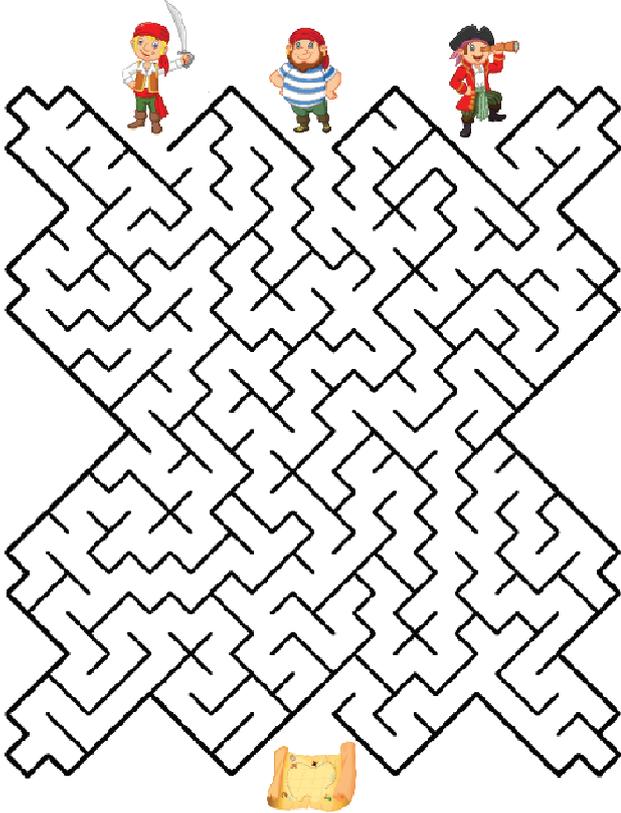
L'Association Mon Village propose une sortie au Théâtre Edwige Feuillère le **Mercredi 13 Janvier 2016 à 19H** pour un ciné spectacle (enfants à partir de 6 ans). Il s'agit de Hansel et Gretel qui est un conte des frères GRIMM.

La Présidente  
Nathalie BAGUET

# Infos. Village Villeparois

## PAGE DE JEUX

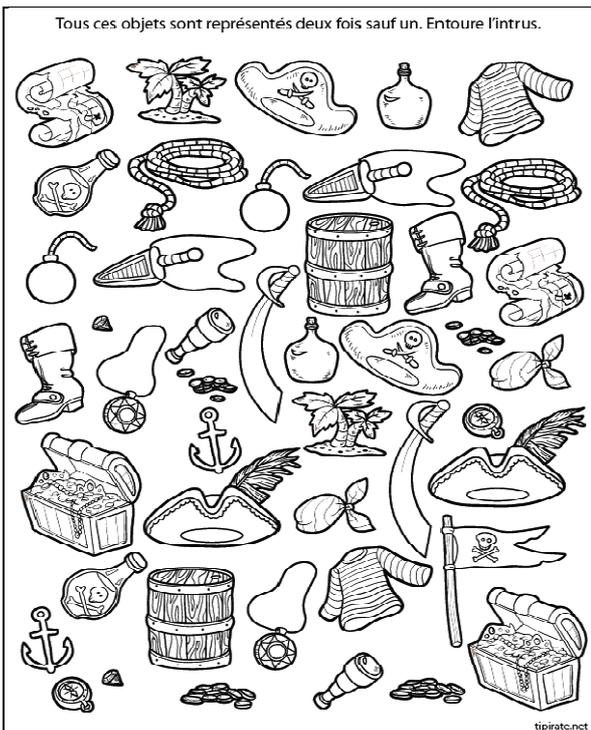
Quel pirate découvrira la carte qui indique l'emplacement du trésor ?  
Trace le chemin à parcourir.



tipirate.net



Tous ces objets sont représentés deux fois sauf un. Entoure l'intrus.



tipirate.net